



UFAP
UNSa Justice

FLASH INFO

Liste des fonctions particulières correspondante à un niveau élevé de responsabilité pour l'accès au grade de commandant divisionnaire

L'arrêté fixant la liste des fonctions particulières correspondant à un niveau élevé de responsabilité pour l'accès au grade de commandant divisionnaire pénitentiaire est paru ce jour.

La liste des fonctions prévue à [l'article 37 du décret du 29 décembre 2023](#) susvisé est fixée comme suit :

- Chef d'établissement d'une structure d'une capacité inférieure à 300 places théoriques (hors centre de semi-liberté) ;
- Chef d'établissement d'un centre de semi-liberté d'une capacité supérieure à 70 places théoriques ;
- Adjoint au chef d'établissement d'une structure d'une capacité comprise entre 60 et 300 places théoriques (hors centre de semi-liberté) ;
- Adjoint au chef d'établissement ou directeur de détention d'une structure dirigée par un directeur des services pénitentiaires ;
- Fonctions à responsabilité en direction interrégionale des services pénitentiaires : Adjoint au chef de département sécurité et détention; Chef d'équipe régionale d'intervention et de sécurité; Responsable d'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires ;
- Fonctions à responsabilité en administration centrale et à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire : Adjoint au chef de section au sein du bureau des équipes de sécurité pénitentiaire; Adjoint au chef du service national des transfèrements ; Contrôleur de la mission de contrôle interne ; Adjoint au chef du département sécurité de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire ;
- Missions exercées au sein du service national du renseignement pénitentiaire : Chef de section; Conseiller national; Adjoint d'une cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire.



**L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME**

Le 4 décembre 2024

Plus d'infos sur ufap.fr